

**AVIS DES COMMISSIONS DU C.E.S.R.  
SUR LE PROJET DE CONTRIBUTION DE LA COMMISSION « POLITIQUE REGIONALE » :**

**« RENFORCER LES CAPACITES D’EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES A LA  
REUNION – A PARTIR DE L’EXEMPLE DES PROGRAMMES EUROPEENS »**

*Adopté à l’unanimité des membres du Bureau présents et représentés, le 2 mars 2010*

Les commissions ont pris connaissance avec grand intérêt de la contribution préparée par la commission « Politique régionale ». En effet, ce sujet qui traite de l’évaluation des politiques publiques revêt une importance toute particulière à l’heure où bon nombre de questions se posent dans un contexte de crise et d’incertitudes. L’évaluation peut y apporter certaines réponses.

***Sur le contexte***

Les commissions constatent le rôle important joué par l’Europe en termes de pratique de l’évaluation et rappellent, en particulier, l’exemplarité dans la gestion des fonds européens à la Réunion (AGILE).

Toutefois, elles tiennent à souligner qu’une certaine méconnaissance des interventions bénéficiant de l’appui des financements européens subsiste et participe par là même à une confusion générale des différentes politiques menées localement et de leurs répartitions. La contribution met en lumière, à juste titre, le manque de communication et de participation citoyenne.

Or, pour les commissions, l’évaluation des politiques publiques a tout d’abord pour vocation d’informer de ce que l’on veut faire et de son impact prévisionnel, puis de rendre public les résultats constatés. Il convient donc au préalable d’organiser des moyens pour faciliter l’accès aux informations, leur diffusion et leur partage. Sans information aucune évaluation n’est possible.

Les commissions soulignent que les craintes exprimées par les pouvoirs publics à l’égard de cette discipline doivent être levées en démontrant, et c’est tout l’intérêt du travail réalisé par la commission « Politique régionale », que l’évaluation ne doit pas être perçue comme une sanction mais bien comme une aide à la décision publique dans une démarche collective de progrès. Véritable outil de pilotage du territoire, contribuant à l’exercice de la responsabilité, l’évaluation doit servir également à favoriser l’expression citoyenne pour répondre aux besoins dans le cadre d’une bonne gouvernance.

### **Sur les préconisations**

Les commissions, conscientes de la complexité de la matière, considèrent que le développement de l'évaluation des politiques publiques ne peut s'envisager qu'avec un accompagnement adapté permettant une appropriation préalable des concepts de base. Ainsi, il paraît indispensable que des formations spécifiques soient organisées à destination du plus grand nombre, acteurs mais aussi agents publics. Elles seraient de nature à diffuser une véritable culture de l'évaluation.

De plus, l'évaluation des politiques permettra aux citoyens de mieux comprendre et partager les choix publics.

D'un point de vue méthodologique, le point de départ de la démarche d'évaluation, à partir duquel les objectifs à atteindre seront fixés, est fondamental. En effet, pour répondre aux besoins qui se posent sur le territoire, il s'agit tout d'abord de bien les identifier et de la façon la plus objective possible.

Les commissions notent le caractère novateur et précurseur des préconisations formulées. En effet, les critères et indicateurs d'évaluation permettant d'apprécier l'action publique ne sont pas toujours adaptés.

Ainsi, **la logique de projet doit se substituer à celle de guichet** pour offrir une meilleure lisibilité citoyenne. Tout projet doit faire l'objet d'une évaluation ex-ante et découler d'un projet stratégique co-construit pour la Réunion. Cette dimension globale permettra de définir des priorités de développement. Cela apparaîtra comme le fil conducteur de l'ensemble des politiques publiques.

De même, les commissions partagent la nécessité de trouver des indicateurs de développement durable permettant une prise en compte des trois dimensions indissociables que sont, le sociétal, l'environnemental et l'économique. Des indicateurs spécifiques à notre territoire, en prise avec nos réalités, doivent être utilisés pour une évaluation la plus juste et la plus cohérente possible.

Pour les commissions, la nécessité de renforcer les moyens existants par la création d'une instance locale de l'évaluation des politiques publiques est indiscutable.

Cette structure ne doit pas se réduire à un simple Observatoire. Ses moyens devront lui permettre d'être opérationnelle pour devenir un véritable outil d'analyse en matière de gestion des fonds publics.

Son fonctionnement est subordonné à la création de conditions favorables à la mise en commun, de façon continue, des informations indispensables sur lesquelles l'analyse évaluative va se construire ainsi qu'à la détermination d'outils appropriés. Ses missions accorderont une place prépondérante à la publication des informations, dans un souci de transparence.

Les commissions se félicitent de la mise en place du Comité Régional d'Évaluation qui pourrait préfigurer le Comité de pilotage stratégique de la structure d'évaluation indépendante.

Elles considèrent souhaitable de poursuivre et d'approfondir la réflexion par des approches plus concrètes.

Les commissions estiment qu'une large communication de ce document doit être faite, par tout moyen adapté, afin que le plus grand nombre s'en approprie le contenu.

Enfin, elles souhaiteraient que l'État et les collectivités, s'appropriant les préconisations de cette contribution, mettent en place un calendrier de mise en oeuvre de cette instance.